

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

ARRETE RH/HS/KR/CT - N° 2025/70

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président du Centre Communal d'Actions Sociales ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu l'arrêté n°2022/5 en date du 14 mars 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion après avis du Comité Social Territorial ;

Vu la délibération n° 07/04/2023 en date du 14 avril 2023 relative la mise en place du taux de promotion applicable au personnel ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

| Ordre | Nom et Prénom de l'agent | Grade actuel |
|-------|--------------------------|--|
| 1 | HELMANY Christelle | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

| Total | Hommes | Femmes |
|-------|--------|--------|
| 1 | 0 | 1 |

* Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

| Total | Hommes | Femmes |
|-------|--------|--------|
| 1 | 0 | 1 |

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transcrit au registre des actes du Centre Communal d'Actions Sociales, ampliation adressée au Président du Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Au Lorrain, le 01 décembre 2025.

Le Président,



Justin PAMPHILE.

8